



## Réunion du Bureau du SDE du 17 mars 2017

### Compte-rendu et relevé des décisions prises

L'an deux mille dix sept, le Bureau, légalement convoqué le 3 mars 2017, s'est réuni le vendredi 17 mars 2017 à 17 h 15, dans les locaux du Syndicat Départemental d'Énergie, sous la présidence de M. Daniel FROSSARD, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

#### **Etaient présents :**

*Pour le Bureau :* Mmes Boirie, Carrère, Curbet, Mendès et Pourteau ; MM Army, Dabezies, Fourcade, Frossard, Guilhas, Lafaille, Laffont, Lussan, Mur et Piron

*Pour le SDE :* M. Rouch (Directeur), Serge Cieutat, Maurice Dossat et Marie-Noëlle Mainguy

*Excusés :* M. Fortassin, Mmes Bourdeu, Durrieu, Solles et Verges ; MM. Boubée, Dutour, Pelieu et Sempastous

#### **Ordre du jour**

- *Deuxième programmation 2017 (ER et EP)*
- *Résultats du jury de recrutement du 9 mars relatifs aux 2 agents de catégorie A*
- *Prolongation du poste CEP dans le cadre de la convention ADEME*
- *Partenariats de communication*
- *Actualisation des frais de prise en charge des candélabres accidentés*
- *Questions diverses*

En l'absence de M. Fortassin, Président, Daniel Frossard, 1<sup>er</sup> Vice-Président, ouvre la séance et laisse la parole au directeur qui présente l'ordre du jour.

Avant de donner la parole à Maurice Dossat qui présentera la programmation complémentaire pour 2017, le directeur informe les membres du Bureau de l'attribution au SDE65 par le CAS FACE des dotations pour 2017. Il est à noter que ces crédits sont en légère augmentation (+ 4 %).

M. Dossat commente la diapositive sur laquelle figurent les communes proposées en deuxième programmation. M. Frossard demande à quoi correspond le montant attribué à la commune de Sarriac-Bigorre et Mme Curbet s'interroge sur les 59 000 € attribués à Barry. Serge Cieutat explique qu'il s'agit de travaux de sécurisation aériens et souterrains pour Sarriac-Bigorre et de la réalisation de travaux de renforcement suite à la création d'un lotissement pour Barry. A propos du programme Fils Nus Faibles Sections, M. Dabezies tient à faire part de la satisfaction des particuliers à propos de l'enfouissement des lignes qui évite beaucoup de désagréments lors de tempêtes.

Après cet exposé, le Bureau approuve la deuxième programmation proposée.

N°	Objet de la délibération
DL 19-03-2017	<p><b>Décisions du Bureau relatives à l'arrêt du complément des programmes 2017</b></p> <p><i>A l'issue de l'exposé, le Bureau décide de répartir le solde de ces programmes sur les communes citées ci-après :</i></p> <p><b>Programme CAS FACE Renforcement/Extension</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ANSOST 11 000 € TTC</li> <li>• ASTUGUE 11 000 € TTC</li> <li>• AZET 30 000 € TTC</li> <li>• BAZET 36 000 € TTC</li> <li>• BEAUCENS 36 000 € TTC</li> <li>• BARRY 59 000 € TTC</li> <li>• SARRIAC-BIGORRE 60 000 € TTC</li> </ul> <p><b>Programme Fils Nus Faibles Sections</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• LALANNE-MAGNOAC 17 000 € TTC</li> </ul>

A propos du FACE, M. Dabezies mentionne le rapport du sénateur de l'Ardèche qui souhaiterait modifier cette structure. M. Rouch explique qu'il s'agit d'ajustements techniques et que cela ne remet pas fondamentalement en cause le FACE. M. Dossat poursuit sur ce sujet en indiquant que les dates d'affectation seraient, à l'avenir, avancées et précise que les SDE sont pénalisés si les stocks d'aides ne sont pas consommés. A ce sujet, M. Rouch explique que la situation est suivie au sein du SDE65 via la tenue de réunions mensuelles. M. Dabezies souligne que le retard a quand même été bien rattrapé.

Une discussion s'engage sur le retard pris dans la réalisation des travaux par certaines entreprises comme Vigilec. André Fourcade propose de pénaliser celles qui ont des difficultés à effectuer les travaux mais M. Dossat explique que cela n'est pas possible dans le cadre du marché actuel. Mme Pourteau rappelle les observations émises lors de la réunion qui s'était tenue en début d'année avec les entreprises. M. Mur évoque les chantiers non terminés et M. Armary insiste sur ces défaillances en évoquant le non respect des plannings de réalisation des chantiers par la Coreba sur son secteur. En conclusion de ce débat, le directeur rappelle l'élimination pour le marché 2013-2017 des entreprises Barde, SDEL et CEGELEC pour ces mêmes raisons et M. Dossat indique que Vigilec a été rachetée par le groupe Spie.

M. Rouch rappelle ensuite que dans le cadre du déploiement des bornes électriques, un partenariat avait été conclu avec le Syndicat Mixte Pyrénia pour l'installation d'une station de recharge sur l'aéroport. Le plan de financement du projet approuvé prévoyait une participation du Syndicat de 20 % du montant hors taxes des travaux. Les travaux d'installation étant terminés, il y a lieu de verser au Syndicat Mixte Pyrénia, maître d'ouvrage, le montant de cette participation.

N°	Objet de la délibération
DL 20-03-2017	<p><b>Projet de partenariat avec le SM Pyrénia pour le déploiement d'un service de recharge de véhicules électriques -participation financière du SDE65-</b></p> <p><i>Par délibération du 26 juin 2015, le SDE65 a approuvé le projet de partenariat avec la ville de Tarbes et le Syndicat Mixte Pyrénia qui répartit la maîtrise d'ouvrage de ce projet.</i></p>

	<p><i>Le plan de financement du projet approuvé prévoit une participation du Syndicat de 20 % du montant hors taxes des travaux.</i></p> <p><i>Les travaux d'installation d'une station de recharge sur l'aéroport étant terminés, pour un montant de 21 351,49 € HT, il y a lieu de verser au Syndicat Mixte Pyrénia, maître d'ouvrage, la participation de 20 %, soit 4 270,30 €.</i></p> <p><i>Ouï cet exposé, le Bureau autorise l'émission d'un mandatement de 4 270,30 € au Syndicat Mixte Pyrénia, conformément à ses engagements.</i></p>
--	---

**M. Rouch poursuit par les résultats du recrutement qui a eu lieu le 9 mars dernier pour les 2 agents de catégorie A.**

Il rappelle la composition du jury et M. Frossard explique aux membres du Bureau le déroulement des entretiens et le choix qui en a découlé. M. Rouch présente la candidature de M. Chanéac, qui a été retenu en tant qu'agent de développement, ainsi que les missions qui lui seront confiées dans le domaine du photovoltaïque (projets de toitures...) et de l'hydroélectricité. M. Armary demande s'il accompagnera également les particuliers, ce qui n'est pas possible car non prévu dans les statuts du Syndicat.

M. Frossard présente ensuite la candidature de M. Gimenez au poste de responsable du service entretien EP. A la question de M.Piron et Mme Mendès qui demandent des explications sur cette prise de poste, le directeur explique que suite au départ en retraite de Maurice Dossat, Jean-Luc Lavigne prend son poste et donc celui qu'il occupait est ouvert.

Certains points sont encore à régler au niveau de son grade et de son salaire mais ce dernier devrait être réajusté avec le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP.

N°	Objet de la délibération
<b>DL 21-03-2017</b>	<p><b>Création d'un emploi permanent de responsable du service entretien EP</b></p> <p><i>Les besoins du service justifient la création d'un emploi permanent à temps complet de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> Classe affecté au service technique.</i></p> <p><i>Après en avoir délibéré, le Bureau décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de créer au tableau des effectifs du SDE65 un poste permanent à temps complet de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> Classe, cadre d'emplois des Techniciens territoriaux, qui sera chargé des fonctions de Responsable du service Entretien Eclairage Public.</li> </ul>

*M. Dabezies quitte la salle à 17 h 45.*

**Le 3<sup>ème</sup> point abordé porte sur les renouvellements de contrats.**

M. Rouch propose de prolonger le contrat de Simon Alleman qui occupe le poste de Conseiller en Energie Partagé ainsi que celui de Sandrine Baudéan qui remplace Céline Biès à l'accueil. En effet, Mme Biès a renouvelé sa demande de mise en disponibilité pour un an. Le Bureau n'émet aucune objection.

N°	Objet de la délibération
DL 22-03-2017	<p><b>Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité</b></p> <p><i>Après l'exposé du 1<sup>er</sup> Vice-Président, considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, à savoir des demandes de plus en plus importantes des communes sur les économies d'énergie, le Bureau décide :</i></p> <p><i>- le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de Technicien territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois allant du 1<sup>er</sup> juin au 30 novembre 2017 inclus.</i></p>
DL 23-03-2017	<p><b>Renouvellement d'un poste dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)</b></p> <p><i>Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, Daniel Frossard, 1<sup>er</sup> Vice-Président, propose de renouveler un emploi à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Oui cet exposé, le Bureau décide :</i></p> <p><i>- le renouvellement du poste de secrétaire dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi créé l'an dernier.</i></p>

### **La discussion continue avec l'évocation des partenariats de communication.**

M. Rouch relaye la demande du Président François Fortassin qui propose de reconduire ce qui se fait chaque année. Deux dossiers sont à signaler pour cette année :

Le premier dossier concerne la Réserve Internationale de Ciel Etoilé. Les 10 000 € prévus en 2016 par le SDE pour le financement du poste n'ont pas été consommés car Nicolas Bourgeois a été recruté par le Syndicat Mixte du Pic du Midi. Pour animer la RICE, le directeur explique que l'association Sciences en Bigorre a été retenue pour ses compétences et ses capacités et indique qu'elle recrutera Léa Salmon, ingénieur travaillant pour cette association, qui remplacera M. Bourgeois pour la RICE. Le Crédit Agricole et EDF devraient également contribuer au financement de ce poste. La participation des 10 000 € sera versée au Syndicat Mixte du Pic du Midi pour participer au financement du contrat passé avec l'association Sciences en Bigorre.

N°	Objet de la délibération
DL 24-03-2017	<p><b>Partenariats de communication</b></p> <p><i>Dans le cadre du plan de communication 2017 présenté le 10 février 2017, le Bureau a retenu les actions de partenariats suivantes destinées à faire connaître et promouvoir l'action du SDE à l'occasion de manifestations locales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>• Festival Equestria 2017</i></li> <li><i>• Promotion du Pic du Midi et de la RICE</i></li> <li><i>• Forum national de l'association 65 le Don du sang</i></li> <li><i>• Novillada à Castelnau Rivière Basse</i></li> <li><i>• Novillada à Maubourguet</i></li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association Tracteurs Epoque Collection</li> <li>• Association Pirineos in Bolivia</li> </ul> <p>Ces partenariats auront pour objectif de favoriser, quand c'est possible, l'application des principes de développement durable et d'économies d'énergie à l'occasion des manifestations.</p> <p>Ouï l'exposé du 1<sup>er</sup> Vice-Président, les membres du Bureau, à la majorité, approuvent ces propositions.</p>
--	---

N°	Objet de la délibération
DL 25-03-2017	<p align="center"><b>Nouvelle convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Pic du Midi pour l'animation et la gestion de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi</b></p> <p><i>Daniel Frossard, 1<sup>er</sup> Vice-Président, rappelle aux membres du Bureau le partenariat mis en place avec le Syndicat Mixte du Pic du Midi pour l'animation et la co-gestion de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi.</i></p> <p><i>Ce partenariat a fait l'objet, en 2015, d'une convention-cadre fixant la répartition des tâches entre le SDE65 et le Pic du Midi.</i></p> <p><i>Afin de doter la RICE du Pic du Midi des moyens d'animation nécessaires, les deux Syndicats avaient décidé de recruter conjointement Nicolas Bourgeois, en charge de cette mission depuis 4 ans dans le cadre de l'élaboration d'une thèse. Nicolas Bourgeois ayant été appelé sur d'autres missions pour le Pic du Midi, il est aujourd'hui envisagé de confier cette mission d'animation à l'association Sciences en Bigorre qui a procédé au recrutement d'une ingénieure.</i></p> <p><i>Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau autorise le Président à signer la nouvelle convention de partenariat avec le SM du Pic du Midi qui annule et remplace la précédente et à engager les sommes correspondantes (10 000 € par an durant 3 ans).</i></p>

Le deuxième dossier concerne un événement particulier puisqu'il s'agit de fêter les 50 ans du Parc National des Pyrénées. Cette manifestation aura lieu le 26 août prochain à Saint-Lary.

M. Rouch propose que le SDE anime un stand avec la RICE sur la mobilité électrique et l'éclairage public, pour illustrer le partenariat avec le Parc National des Pyrénées.

Le dernier sujet évoqué est relatif au dossier présenté par l'association « Electriciens Sans Frontière », qui porte sur la pose de panneaux photovoltaïques dans une école au Sénégal, afin de l'alimenter en électricité. Les habitants doivent être formés pour la maintenance et il faudrait instaurer un processus d'accompagnement. M. Rouch évoque un texte qui autorise les collectivités à être associées à ce genre de projet. Les membres du Bureau sont d'accord sur le principe mais souhaitent définir la façon d'y participer. Mme Curbet et M. Frossard citent en exemple des projets qui ont été réalisés soit par la Chambre d'Agriculture, soit par le Conseil Départemental. M. Rouch propose de soumettre ce dossier à l'Entente Occitanie dans le cadre d'une action mutualisée. Avec l'assentiment du Bureau, M. Frossard acte le principe et M. Rouch signale que cette action sera relayée auprès de l'Entente Occitanie.

**Avant de passer aux questions diverses, le dernier point abordé concerne**

## **l'actualisation des frais de prise en charge des candélabres accidentés.**

Serge Cieutat explique que selon la nature de l'incident, le Syndicat peut faire appel à un expert pour régler le dossier. Pour mémoire, en 2016, cette personne était rémunérée 220 €. Face à la complexité des dossiers et au temps passé, il est proposé une actualisation de cette prestation de 30 €, et donc une augmentation de 220 à 250 €. Le Bureau entérine cette proposition.

N°	Objet de la délibération
DL 26-03-2017	<p><b>Candélabres accidentés : actualisation des frais de prise en charge</b></p> <p><i>Daniel Frossard, 1<sup>er</sup> Vice-Président, rappelle au Bureau la méthode appliquée par le service entretien de l'éclairage public pour la gestion des candélabres accidentés ainsi que l'évaluation des frais par candélabre accidenté (520 € pour 2016) dont le règlement est à la charge du responsable de l'accident et de son assureur.</i></p> <p><i>Or, Il s'avère que ces dossiers deviennent plus complexes et le temps consacré à leur traitement plus important. Il propose donc l'actualisation de ce forfait par une augmentation de 30 €, soit 550 €.</i></p> <p><i>Ouï cet exposé, le Bureau décide de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li><i>fixer ce forfait à 550 € (cinq cent cinquante euros) pour 2017, forfait qui s'ajoutera à la facturation de l'entreprise chargée de la réparation ou du remplacement du candélabre.</i></li></ul>

*M. Armary s'en va à 18 h 00.*

### *Question diverse 1 «marché ER/EP : nouvel allotissement»*

Pour mémoire, M. Rouch rappelle aux membres du Bureau la décision qui avait été prise lors d'une réunion précédente de travailler avec les périmètres des cantons et commente la répartition envisagée : sur le lot Ouest, 10 cantons et 3 entreprises, sur le lot Est, 4 cantons et 2 entreprises, sur le lot montagne, 3 cantons et 3 entreprises. Le Bureau débat sur les conséquences de ce nouveau découpage et la future attribution des lots aux entreprises.

M. Rouch répond en rappelant les règles d'attribution. Il indique également que le SDE des Pyrénées Atlantiques est en train de renouveler le marché à commande et qu'il est parti sur un marché avec plusieurs lots financiers.

### *Question diverse 2 «achat du terrain»*

L'achat ayant été conclu, les travaux d'aménagement vont pouvoir débuter. La construction de la clôture va être lancée ainsi que l'aménagement d'une partie du terrain en places de parking, avec la viabilisation du terrain. Mme Pourteau s'enquiert du coût des travaux. Le directeur indique que l'étude est en cours et fera l'objet d'une présentation en bureau.

### *Question diverse 3 «calendrier»*

La date de réunion avec les Présidents des nouvelles Communautés de Communes est fixée au mercredi 19 avril à 16 h 30. Le directeur demande aux élus qui le peuvent d'être présents ce jour là.

Les prochaines réunions de Bureau auront lieu le vendredi 21 avril et le jeudi 6 juillet 2017.

Pour terminer, M. Rouch signale au Bureau qu'une réunion des SDE de l'Entente Occitanie se tiendra au mois de juin. Le jour reste à déterminer.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Frossard lève la séance à 18 h 30.

**PJ au présent compte-rendu :**

- Délibération décisions du Bureau relatives à l'arrêt du complément des programmes 2017
- Délibération projet de partenariat avec le SM Pyrénia pour le déploiement d'un service de recharge de véhicules électriques -participation financière du SDE65-
- Délibération création d'un emploi permanent de responsable du service entretien EP
- Délibération recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité
- Délibération renouvellement d'un poste dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)
- Délibération partenariats de communication
- Délibération nouvelle convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Pic du Midi pour l'animation et la gestion de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi
- Délibération candélabres accidentés : actualisation des frais de prise en charge

**Les membres du Bureau**

**P/le Président,  
Daniel FROSSARD**

**1<sup>er</sup> Vice-Président**